



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE GRIGNY DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2023

Membres du conseil municipal				
En exercice	Présents	Procurations	Absents	
29	21	8	0	

Date de convocation le 8 décembre 2023

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, M. Jérome BUB, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

Procuration:

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Florian CAMEL, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, Mme Pia BOIZET donne pouvoir à M. Roland DÉCOMBE, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérome BUB

ANNÉE 2024 - ACOMPTES SUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU CCAS ET AU CENTRE SOCIOCULTUREL L'AGORA

Afin de garantir au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au Centre socioculturel l'Agora, subventionnés par la Commune, la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder au versement d'acomptes de subvention à ces organismes, et ce avant le vote du budget primitif qui entérinera les montants des subventions définitivement allouées pour l'année 2024.

Ce versement s'effectuera dans la limite de 50 % du montant alloué en 2023 au CCAS et au Centre socioculturel l'Agora.

Il est rappelé que ce versement d'acompte interviendra sur demande écrite.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour mettre en application les dispositions de cette délibération et à procéder, autant que de besoin, au versement d'acomptes de subvention au CCAS et au Centre socioculturel l'Agora s'ils en font la demande.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Regu en préfecture le 18/12/2023
Publié le £2 /12 /2-23 LOW
ID 069-218900969-20231215-DEL_23_086-DE

Suffrages exprimés	29
Vote(s) Pour	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Ama MANSOURI, Mme Charlotte MARLIAC, M. Olivie CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE Mme Pia BOIZET, M. Jérome BUB, Mme Daniela SEIGNEZ M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0
Abstention(s)	0
Ne prend pas part au vote	0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire,

Xavier ODO.

Le secrétaire de séance Victoria MARI.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023 Publié le 22/12/2023

ID: 069-216900969-20231215-DEL_23_086-DE

Année 2024 Acomptes sur le versement des subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au Centre socioculturel l'Agora

BENEFICIAIRE	Subvention votée en 2023	Acompte 2024
Centre socioculturel l'Agora	559 000,00 €	279 500,00 €
CCAS de Grigny	240 000,00 €	120 000,00 €